

PROJET N°1 - MURS D'EXPRESSION LIBRE

Projet
1/8



Ces murs sont disponibles à tout habitant de la commune, sous condition du respect des chartes & règlements en vigueur.

Les matériaux et consommables sont à la charge des artistes. A la fin de la période définie, l'œuvre est effacée pour mise à disposition à d'autres productions.

Mise à disposition de murs d'expressions libres, destinés à accueillir, temporairement, des peintures, poèmes, textes ou citations originales.

Les emplacements proposés vont de l'enceinte du domaine de Brigue à la salle Jean Louis Dieux en passant par le pont de la 3ème Division d'Infanterie Américaine

MODALITÉS DE VOTE

Vous avez la possibilité de voter :

- **en ligne sur www.purpoz.com**
- **en personne, en déposant votre bulletin de vote dans les urnes prévues à cet effet à l'Hôtel de ville ou à la médiathèque.**

Chaque habitant peut voter pour ses 3 projets préférés en indiquant l'ordre de préférence. Le projet favori récoltera 3 points, le second 2 points, le troisième 1 point.

 Le vote est ouvert du 3 octobre au 30 novembre 2024.

 Toute personne habitant la commune à partir de 10 ans révolus peut voter sur présentation d'un justificatif de domicile et de la carte nationale d'identité.

! Attention : chaque votant doit choisir entre voter en ligne ou en personne.

Renseignements :
04 94 50 04 90
participatif@mairie-leluc.fr

A vous de voter pour vos projets préférés !

